

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	CHEVROLET	Caprice modèle 1BN45	CH 0333 53

Constructeur CHEVROLET MOTOR DIVISION of General Motors Corp., Warren, Michigan (USA)
 Identification "CAPRICE", "1BN45" et "CH 0333 53" sur la plaquette de l'importateur
 "1N45U,," devant le No du châssis
 Plaquette constr. à droite, à l'intérieur de l'aile (plaquette de l'importateur)
 N° du châssis à gauche, derrière le pare-brise
 Ident. du moteur "U" à droite, en haut sur le bloc, derrière l'alternateur (frappé par l'importateur)
 Importateur princ. HADORN / RAMPY US-CARS BERN, 3007 Berne / E. MICHAUD, 8953 Dietikon / K. WEBER, 5507 Mellingen
 Véhicule homologué 1N45U6J 137 910 Signes fixes dans code du type 1BN45 / 1N45U,.

Chassis		Moteur	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 4	Marque	CHEVROLET Type U
Direction	mécanique avec assistance hydraulique	Construction	V Temps 4
Transmission	automatique	Carburant	B Position avant
Nombre de vitesses	3 Entraînement sur roues AR	Refrigidiss.	eau Nombre cylindr. 8
Frein de service	hydraulique, 2 circuits, AV=disques/AR=exp.interne, avec assistance par dépression, sur toutes les roues AV= soupape de dosage / AR= limiteur	Alésage	104,77 Course 95,25
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne, sur les roues AR	Cylindrée	6567 CV-impôt. 33,46
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire, pédale	Puissance en CV	175 SAE-rat à V/min 3600
Relentisseur	-	Bruit	75 dB/A à V/min 3600
Contrôle 2 circ.	par différence de pression; lampe-témoin combinée	Silencieux	2 pots 540x300x125 / 420x210x100 mm +)
		Mesure des gaz	OCE = 1,0 % à 750 t/min *)
		Déparasitage	OCE = annexe B, chiffres 3+4 = D

Carrosserie	limousine (combi)		
Nombre de portes	4	Indic. vit.	km/h
Ceintures sécurité	SAE-J-4c **)	Retroviseur	1/int. + 2/ext.
Cale	Attelage		
Antivol	verrouillage de la direction et de la boîte c.v.		
Nombre de places	7 av 2 **)	centre 3	ar 2
Dimensions	int.	ext.	
Longueur	2300	5800	Empattements 3175 /
Largeur	1200	2030	/
Hauteur	700	1570	Voie av 1610 ar 1630
Porte à faux	lat.	Voies	av - ar -
	av 1125	1130	ar -
	ar 1125	1495	Braquage g 12700 d 13300
Distance volant - vers l'avant du véhicule			
Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	1130	1260	2390
Charge utile	45	645	690 \$)
Poids total	1175	1905	3080
Garantie fabr.	3080		
Dimens. pneus	1R 78 - 15	1R 78 - 15	(Variantes voir remarques)
Ply / bar	6 / 2,7	6 / 2,7	
Charge pour V max	1910	1910	varie selon la charge, minimum 155 km/h
Garantie poids remorquable avec frein			
Garantie poids remorquable sans frein			
Garantie poids de l'ensemble	3175		
Poids remorquable testé	155 km/h		
Vitesse maximale selon le constructeur	155 km/h		
Vitesse maximale testée	155 km/h		
charge garantie sur le toit	90 kg \$)		

Equipement +)
 Feux de route 4/ SEALED BEAM GUIDE 1A + 2A DOT H.,
 Feux de croisement 2/ SEALED BEAM GUIDE 2A DOT H., (extérieure)
 Feux de position SAE IP 75 GUIDE 1B
 Feux rouges SAE AIRST 74 GUIDE 1BS
 Feux stop id,
 Clignoteurs av SAE IP 75 GUIDE | AV=compl. | ar Voix feux rouges
 Catadioptres av | AV+AR=compl | ar SAE A
 Feux de gabarit av | AR=compl. | ar
 Feux complément
 Eclairage plaque 1/ au centre, en haut, dans pare-chocs
 Essuie-glace 2/ balais avec/sans lave-glace
 Avertisseurs DELCO REMY "D" + "F"

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Voiture de tourisme
 Marque et type CHEVROLET Caprice
 Homologation N° CH 0333 53
 Carrosserie limousine
 Places total 7 avant 2
 Poids à vide 2390 Carburant B
 Charge utile 690 CV-impôt 33,46
 Poids total 3080 Cylindrée 6567

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Mesure des gaz : satisfait aux prescriptions selon ECE-15, modification 01; une vignette n'est pas exigée (LFEM No 34 037).
- **) Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes contrôlées selon OCE art. 23, al. 3bis; la ceinture sous-abdominale au centre à l'avant, doit être enlevée.

+) Modifications par l'importateur:

- la sonde pour mesurer les gaz d'échappement doit pouvoir être introduite dans la sortie du tuyau d'échappement;
- le catalyseur est enlevé;
- les feux de position/clignoteurs AV sont équipés d'ampoules blanches;
- les feux de gabarit AV sont débranchés, afin que les clignoteurs latéraux AV et AV puissent être synchronisés;
- les angles de visibilité des feux rouges sont complétés par les feux de gabarit d'origine, ceux des clignoteurs par des clignoteurs latéraux AR complémentaires 5 (E).

§) A noter dans le permis de circulation:

- charge garantie sur le toit 90 kg;
- n'est admis que pour le transport de charges basses.

Lieu et date de l'homologation

Bellach, 19.11.75

Homologation fédérale des types de véhicules